

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 08603 Numéro SIREN : 889 534 707 Nom ou dénomination : E.S BEAUTE
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2024 sous le numéro de dépôt 13192

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

13190

Désignation de l'entreprise			E.S. BEAUTE			Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise			18 RUE JEAN NICOT 93500 PANTIN								
SIRET			8895347070019								
Durée de l'exercice en nombre de mois *			12			Durée de l'exercice précédent * 12					
						Exercice N clos le 31/12/2023					
ACTIF			Brut 1			Amortissements-Provisions 2			Net 3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *		028	2 000	030	777	1 223				
	Immobilisations financières * (1)		040	2 430	042		2 430				
	Total I (5)		044	4 430	048	777	3 653				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052						
		Marchandises *	060	2 026	062		2 026				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070						
		Autres * (3)	072		074						
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	2 803	086		2 803				
	Charges constatées d'avance *		092		094						
	Total II		096	4 829	098		4 829				
Total général (I + II)			110	9 259	112	777	8 482				
PASSIF						Exercice N 1			NFT		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		1 000				
	Écarts de réévaluation				124						
	Réserve légale				126		100				
	Réserves réglementées *				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131		132					
	Report à nouveau				134		1 760				
	Résultat de l'exercice				136		136				
	Subventions d'investissement				137						
	Provisions réglementées				140						
Total I				142		2 996					
Provisions pour risques et charges					Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		485				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)			169		172	2 252				
	Comptes courants d'associés				173		2 746				
	Autres dettes				175						
	Produits constatés d'avance				174						
Total III				176		5 483					
Total général (I + II + III)					180		8 482				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2024

Fondateur (obligatoire article 802 <i>supplément</i> A ou du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		E.S. BEAUTE		Neant ☐			
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice clos le 12/11/2023			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	25 312	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214		
		Services *			217		218	31 478	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitations reçues						226		
	Autres produits						230	47	
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	56 827		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	6 820	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	(347)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
	Autres charges externes * (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242	13 660	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		684		244	684	
	Rémunérations du personnel *						250	39 103	
	Charges sociales (cf. renvoi 3800)						252	764	
	Dotations aux amortissements *						254	343	
			dont amortissement du fonds de commerce				255		
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
		Total des charges d'exploitation (II)				264	60 977		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(4 140)		
Produits financiers (III)		280				291			
Produits exceptionnels (IV)						290	4 303		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	24		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	139		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		139	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-I CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	24			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des epes-ets d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprises nouvelles (41. sexies)	980	ZFU-TE (41. octies A)	987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (41. septies)	981	JEL (41. sexies A)	989					
	ZRD (41. terdecies)	127	ZRR (41. quindécies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 41. duodécies)	991							
	ZEANG (41. quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions autre mer	341					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44. sexies)	992	Zone de développement prioritaire (44. sexies)	993					
	Crédance due au report en arrière du déficit				346		350		
	Deduction exceptionnelle (Art 39. A. V)		643						
	Deduction exceptionnelle (Art 39. A. B)		645						
Droit divers	Deduction exceptionnelle (Art 39. A. C)		647						
	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39. A. D)		648						
	Deduction exceptionnelle (Art 39. A. E)		990						
Deduction exceptionnelle (Art 39. A. F)		649							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	163	354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	163	372			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 <i>septies</i> A bis du Code général des impôts)												Designation de l'entreprise : <u>E.S. BEAUTE</u>												Neant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale *					
		ACTIF IMMOBILISÉ																		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400			402			404			406												
		Autres		410			412			414			416												
Immobilisations corporelles		Terrains		420			422			424			426												
		Constructions		430			432			434			436												
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		440			442			444			446												
		Installations générales, agencements divers		450		2 000	452			454			456		2 000										
		Matériel de transport		460			462			464			466												
		Autres immobilisations corporelles		470			472			474			476												
Immobilisations financières		480		2 430	482			484			486		2 430												
TOTAL		490		4 430	492			494			496		4 430												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations - dotations de l'exercice				Diminutions - amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice									
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																							
Fonds commercial		495			497			498			499														
Autres immobilisations incorporelles		500			502			504			506														
Immobilisations corporelles		Terrains		510			512			514			516												
		Constructions		520			522			524			526												
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		530			532			534			536												
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		434	542		343	544			546		777										
		Matériel de transport		550			552			554			556												
		Autres immobilisations corporelles		560			562			564			566												
TOTAL		570		434	572		343	574			576		777												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																					
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou reintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1		2		3		4		5															
		6		7		8		9		10															
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Plus ou moins-values																			
						Long terme																			
						19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)																	
1																									
2																									
3																									
4																									
5																									
6																									
7																									
8																									
9																									
10																									
TOTAL	578	580	582	584	586	587	588	589																	
		Plus-values taxables à 19 % (1)		590	Régularisations	591	592	593																	
TOTAL						596	597	598																	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 802 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Designation de l'entreprise : E. S. BEAUTE										Neant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au debut de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
	Dotations		Reprises								
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amen. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
					1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						
					2						
					3						
					4						
					5						
					6						
					7						
					TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD						
					780						
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis							
Nombres d'opérations sur l'exercice				982 ter							
Déficits imputés				983							
Déficits reportables				984							
Déficits de l'exercice				960							
Total des déficits restant à reporter				970							
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposée au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2024

Désignation de l'entreprise: E.S. BEAUTE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2023 et clos le: 31/12/2023		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	2,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	56 790
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	56 790
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	47
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	347
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	394
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	8 313
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	2 475
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	9 701
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	20 489
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	36 695
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	36 695

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	/	/
Date de cessation		/	/

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

E.S BEAUTE
SAS au Capital de 1000 Euros
Siège Social : 18 Rue Jean NICOT
93500 PANTIN
RCS Bobigny B 889 534 707

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES PORTEURS D' ACTIONS
DU 03 mai 2024

Les associés et porteurs des actions ont a tenu une assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation du président.

Sont présents :

Monsieur MAHABUB ALAM

Porteur de 50 actions

Madame AKTER Rumi

Porteur de 50 actions

Représentant l'intégralité du capital social

Soit 100 actions

Les actionnaires nomment le président de la société, Monsieur MAHABUB ALAM, président de la séance, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée a été convoquée afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant

- 1- Approbation de ce rapport, du bilan, des comptes et de leurs annexes.
- 2- Quitus de la gérance.
- 3- Affectation des résultats
- 4- Questions diverses

Le Président dépose sur le bureau à la disposition du porteur des actions.

L'inventaire des valeurs actives et passives de la Société à la clôture de l'exercice, ainsi que le bilan, les comptes de résultat et annexes arrêtés au même jour.

Le rapport de la présidence sur l'activité de la société durant ledit exercice.

Le Président déclare que le bilan, les comptes de résultat et annexes le rapport de la présidence et le texte des résolutions ont été adressées aux porteurs de parts en même temps que la convocation et qu'ils ont été tenus ainsi que l'inventaire à leur disposition au Siège Social pendant quinze jours qui ont précédé la réunion.

MA AR

Le Président donne lecture du rapport de la gérance sur l'activité et de la Société durant l'exercice et déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demande la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'Ordre du jour.

Première résolution

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur la marche de la société durant l'exercice du **01/01/2023 au 31/12/2023** approuve le bilan et les comptes de résultat et annexes dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus de la présidence de l'exécution de son mandat du 01/01/2023 au 31/12/2023 à **Monsieur MAHABUB ALAM.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

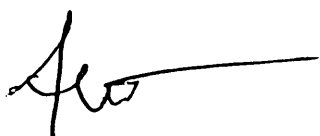
L'Assemblée Générale approuvant la proposition de la présidence, décide d'affecter le résultat comptable **bénéficiaire de l'exercice au 31/12/2023 soit 139 Euros** aux comptes suivants :

- Affectation de 139 € au report à nouveau créditeur

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Monsieur MAHABUB ALAM



Madame AKTER Rumi

